

AVIS PUBLIC

**PRÉSENTATION VIRTUELLE ET CONSULTATION ÉCRITE EN REMPLACEMENT DE
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1088-2020,
RELATIF AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE DE DÉPENSES
LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU
D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a donné l'avis de motion pour le projet de règlement numéro 1088-2020.

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le projet de règlement numéro 1088-2020.

Que la consultation écrite est donc prolongée jusqu'au 26 novembre 2020.

Le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Ville :
<https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Une présentation virtuelle du projet de règlement se tiendra par voie de visioconférence ZOOM aux dates ci-dessous. Pour y participer, vous devez obligatoirement vous inscrire par courriel à l'adresse courriel suivante : christine.boyer@bromont.com le 3 novembre 2020. Le lien ZOOM vous sera communiqué le 4 novembre au matin.

- Prochaine présentation : **le 4 novembre 2020 de 19h à 20h.**

Après ces présentations, et conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Nous invitons toute personne intéressée à transmettre des questions, des observations ou des commentaires sur ce projet de règlement, par écrit, à l'adresse courriel suivante : greffe@bromont.com ou à les déposer dans la boîte aux lettres située près de l'entrée de l'hôtel de ville au 88, boulevard de Bromont, et ce, **du 5 novembre au 26 novembre 2020.**

Conformément à l'article 145.22 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), l'estimation du coût de tout ajout, agrandissement ou modification destiné à être financé en tout ou en partie au moyen d'une contribution est publique et disponible sur le site Internet de la Ville au même endroit que cet avis public. **Ces estimations sont sujettes à changement.**

Donné à Bromont, ce 3^e jour de novembre 2020.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate